



## Menace d'inscription Hypothécaire

Par **centigon**, le 17/11/2014 à 17:08

Bonjour,

Je n'ai pas réglé pendant quelques années la pension alimentaire due (pour les enfants) compte tenu de la précarité de ma situation d'alors.

En l'absence d'accord amiable sur le règlement de l'antériorité (j'ai retrouvé un travail depuis), mon ex-femme m'a signifié [s]par mail uniquement[/s] qu'elle préservait ses intérêts en prenant une hypothèque.

Mon père étant décédé, j'a hérité d'une nue-propriété dont ma mère a l'usus-fruit. Je n'ai pas d'autres biens.

Je n'ai rien reçu depuis. Je suppose que si elle prenait vraiment une inscription d'hypothèque on devrait d'une part me le signifier officiellement, d'autre part qu'un montant précis serait mentionné ?

Merci de vos réponses.